

## À QUI VOUS ADRESSER :

- Votre correspondant de l'ASA au sein de votre unité ;
- La Cellule d'aide aux blessés de votre armée ;

**Coordonnées sur le site internet de l'EPFP**

- Les points de contact de l'EPFP :

. Le site internet :

<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/EPFP/>

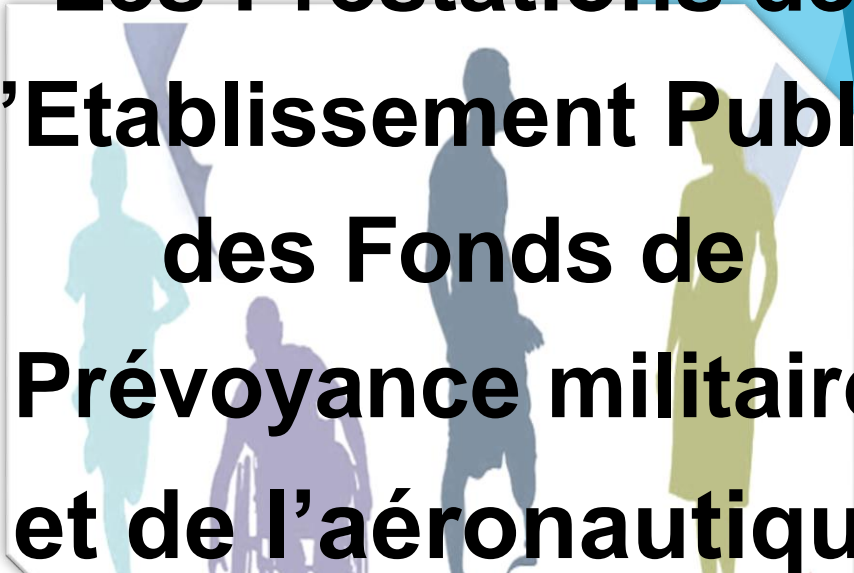
. La messagerie :

[epfp.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:epfp.contact.fct@intradef.gouv.fr)

. Adresse postale :

**14, rue Saint-Dominique Paris 75007 SP07**

# Les Prestations de l'Établissement Public des Fonds de Prévoyance militaire et de l'aéronautique



## Le Saviez-vous ?

*L'EPFP est un établissement public sous la tutelle du ministère des armées.*

*Ses missions viennent en complément des actions développées par le ministère au profit de la communauté militaire.*

## En savoir plus ?

Cf. articles R3417-3 à R3417-32 du code de la défense

### • Bénéficiaires/Cotisants:

- Tous les personnels militaires en activité lors de la blessure ou du décès ;
- Certains personnels civils exerçant une activité aéronautique.

### • Deux Fonds de Prévoyance:

- Fonds de Prévoyance de l'Aéronautique ;
- Fonds de Prévoyance Militaire.

*Financés par les cotisations ... pour financer les allocations, aides, secours et les investissements*

### ▶ Des allocations

. En cas de blessure : Calculées en fonction de l'invalidité, du grade et de la situation familiale :

- Blessure en OPEX
- Blessure entraînant la réforme définitive pour invalidité

. Décès : Versées au conjoint/Pacsé, aux enfants et aux parents.

*650 prestations accordées en 2023, correspondant à 36,2 M€ d'allocations versées aux militaires et à leurs familles.*

▶ Des secours au profit des militaires blessés en difficulté et de leurs familles.

*10 010 € en 2023*

▶ Logement des militaires et de leurs familles :

- Réservations de logements auprès de bailleurs sociaux
- Achat de logements neufs
- Participation au Plan Ambition logement du Ministère des armées

*325 M€ ont été engagés pour acquérir ou réserver un parc de 2 678 logements depuis 2012 ... situés principalement dans les zones de forte tension locative (région parisienne, Sud-Est et Sud-ouest).*

*Ces logements sont attribués aux personnels militaires par les Etablissements territoriaux du logement.*

▶ L'aide aux familles de militaires hospitalisés à la suite d'une blessure.

→ Financement de la moitié des dépenses engagées par l'IGESA, en liaison avec l'Action sociale des armées, pour faciliter la présence des familles auprès des militaires blessés :

- Transport
- Hébergement
- Restauration

*50 386 € engagés en 2023 au profit de 56 familles de militaires blessés*